



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

CABINET

Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le lundi 11 mars 2013

**COMMUNICATION DU HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE N°3**

**CYCLONE SANDRA  
REUNION DU COMITE DE DIRECTION  
MISE EN ŒUVRE DE L'ALERTE ORANGE SUR BELEP ET L'EXTREME  
NORD ET MAINTIEN DE LA PRE ALERTE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE**

A 5 heures locales le lundi 11 mars 2013, le cyclone tropical « SANDRA » était centré par 16.8° SUD 161.4° EST. Sa pression au centre est estimée à 930 HPA. « SANDRA » se déplace en direction du EST-SUD-EST à 10 km/h.

Les vents moyens sont estimés à 185 km/h (rafales à 280 km/h) dans un rayon de 35 km autour du centre, mer énorme.

Les vents supérieurs à 115 km/h (rafales à 175 km/h) s'étendent dans un rayon de 55 km autour du centre.

Les vents supérieurs à 85 km/h (rafales à 130 km/h) s'étendent dans un rayon entre 55 et 110 km du centre.

Les vents supérieurs à 60 km/h (rafales à 90 km/h) s'étendent dans un rayon entre 110 et 335 km du centre.

« SANDRA » est située à environ 400 km dans le nord-ouest des Bélep et suit une trajectoire sud-est. « SANDRA » s'est renforcée et a atteint la nuit dernière le stade de cyclone de niveau 4. Des rafales à 90 km/h sont actuellement observées sur l'extrême nord de la Grande Terre.

Au cours des prochaines 24 heures, « SANDRA » devrait incurver sa trajectoire vers le sud sud-est et continuer de se rapprocher du nord du territoire. « SANDRA » pourrait encore se renforcer pour atteindre son intensité maximale en fin de journée. En conséquence, les vents et les pluies vont progressivement s'intensifier à partir de la nuit prochaine, notamment sur le nord du territoire. Les hauteurs de houle prévues sur Bélep et l'extrême Nord sont de 2 mètres à 2 mètre cinquante dans l'après-midi ; elles pourront atteindre 4 à 5 mètres sous l'effet du vent dans le courant de la nuit. La direction de la houle, d'abord orientée Nord, pourra par la suite s'incurver Ouest.

**L'ALERTE ORANGE SERA DECLENCHEE CE JOUR 11 MARS 2013 :  
A 15 HEURES SUR BELEP ET POUUM,  
A 17 HEURES SUR KOUMAC ET OUEGOA**

**LA PRE ALERTE EST MAINTENUE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE**

**RAPPEL DES MESURES DE SECURITE EN ALERTE ORANGE**

L'alerte « orange » implique la cessation de toute activité professionnelle, scolaire et commerciale. La population doit impérativement rejoindre les logements et les abris. Ecoutez attentivement les bulletins diffusés par le Service de Météo France sur les antennes radios.

Pour toute information météorologique sur l'évolution du cyclone, consultez le site internet [www.meteo.nc](http://www.meteo.nc).

En alerte orange, les consignes à la population sont les suivantes :

- démonter les installations aériennes, échafaudages, etc. et mettre les grues en girouette sur les chantiers,

- arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile,
- ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature,
- gagner les lieux de résidence,
- si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir,
- le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale,
- abriter les animaux domestiques,
- poser du ruban adhésif sur les baies vitrées,
- mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination, cartes de groupes sanguin notamment) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.

Par ailleurs, le reste du territoire est maintenu en pré-alerte cyclonique. Les consignes de la pré-alerte cyclonique sont donc maintenues sur le reste du territoire :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias,
- Sans obligation particulière avérée, ne pas planifier d'activité en extérieur de longue durée,
- Faire le plein de carburant des véhicules,
- Constituer une trousse de premier secours, Renforcer les structures habituellement usitées (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile,
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...),
- Elaguer les arbres à proximité des habitations,
- Stocker de l'eau, des denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels et aménités (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches,
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.

Les communiqués sont publiés sur le site internet du Haut-commissariat de la République :

[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)